

**15 AVRIL 2020**

---

**COMMUNICATION**

---

Face à la crise majeure et inédite que traversent nos sociétés, la Commission nationale du débat public s'inquiète de ce que l'urgence des réponses qu'elle appelle puisse conduire à des choix de régression du droit à l'information et à la participation tout comme du droit de l'environnement.

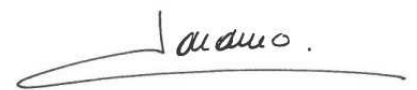
L'état d'urgence et les nécessités économiques qui accompagnent sa sortie ne doivent pas se traduire par une régression des droits et des acquis de la démocratie participative. Au contraire, le défi est de concilier urgence, transparence et participation. La crise liée au Covid-19 est l'occasion de développer des pratiques de décision plus participatives et plus inclusives.

La CNDP se réjouit de constater que de nombreuses voix - chercheurs, associations, personnalités et acteurs de la société - appellent à des processus participatifs qui associent les citoyennes et citoyens pour penser cette crise et ses solutions.

Depuis 25 ans d'existence, la CNDP a toujours été pionnière en ce qui concerne des nouvelles pratiques d'échanges et de débats démocratiques.

Fidèle à son histoire et à ses missions, la CNDP se tient au service de celles et ceux qui souhaitent plus de démocratie pour penser ces crises et transitions que nous sommes collectivement amenés à traverser.

La Présidente



Chantal JOUANNO